## DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

## Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 37 Présents : 31

Pouvoirs: 6 Votants: 37 Pour: 37 Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

N° CC 212/2017

L'an deux mille dix-sept, le **16 mai à vingt heures**, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD

Date de convocation : 09 mai 2017

Présents: Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD

**Pouvoirs:** Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX

Absents excusés: M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET

M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance

#### Objet: Programmation pour le réseau d'eaux usées d'Eloise / Clarafond

Il est présenté ci-après la programmation 2017 (coût estimatif € HT avec coût de maîtrise d'œuvre) pour le réseau d'eaux usées d'Eloise – Clarafond « réhabilitation suite diagnostic » :

| MONTANT DES TRAVAUX      | 832 528.10   | 94.91%  |
|--------------------------|--------------|---------|
| HONORAIRE MAITRE D'ŒUVRE | 21 265.00    | 2.42%   |
| TEST QUALITE             | 15 845.00    | 1.80%   |
| COORDINNATEUR SECURITE   | 5 000.00     | 0.59%   |
| INSPECTION VIDEO         | 2 500.00     | 0.29%   |
| TOTAL € HT               | 877 138.10 € | 100,00% |

### Plan de financement

| MONTANT TOTAL OPERATION | 877 138.10 | 100% |
|-------------------------|------------|------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL   | 263 141.43 | 30%  |
| AGENCE DE L'EAU RMC     | 175 427.62 | 20%  |
| AUTOFINANCEMENT         | 438 569.05 | 50%  |

Le projet est susceptible d'être financé grâce à des subventions du Conseil Départemental, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat (DETR).

Aussi, les projets sont présentés aux différents partenaires financiers par le biais du Conseil Départemental. Les aides éventuelles, que l'Agence de l'eau RMC apporte aux différentes opérations sont versées directement au Conseil départemental qui en assure la gestion (administrative et financière). C'est pourquoi, il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de la C.C.U.R., les subventions attribuées par l'Agence de l'eau RMC.

De plus, cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

L'intérêt et l'urgence de réaliser ces projets demandent de lancer une programmation sans tarder.

Les coûts estimatifs des projets étant inférieur au seuil de à 4 845000 € HT, il est proposé au Conseil de retenir pour la passation de ces marchés la méthode adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel que présenté

- Prend acte du coût global des opérations et en indiquant que les opérations seront inscrites au budget 2017,
- Sollicite l'inscription des affaires au programme subventionné du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau RMC,
- Autorise de souscrire un emprunt auprès d'établissement bancaire,
- Décide de lancer sans délai la consultation,
- S'engage à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau.
- Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, notamment à signer toutes pièces relatives à ces dossiers, lorsque les crédits sont inscrits au budget



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

